



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Le 29 octobre 2021

FOcus « *Gestion et paie* »

27 octobre : le jour de la paie...

...le jour où « on se paye » la chaîne paie ?

L'actualité :

Inscrite à l'agenda social 2020/2022 du MTE, l'action « modernisation du service aux agents » n'avait jusque là fait l'objet d'aucune concertation, alors même que certains de ses volets devaient entrer en vigueur dès 2020 et début 2021. Et voici qu'une réunion dédiée à la question « gestion et paie » était enfin programmée par la DRH le 27 octobre 2021, sans aucun document préparatoire et alors même que les PSI sont convoqués en visio le même jour à 14h00. Une telle méthode et une telle omerta, cela rappelle l'annonce de la fermeture de l'ENTE ! Alors quel mauvais coup attend les agents de la filière « gestion/paie » et les agents bénéficiant de leurs services ?

« Service aux agents » les alertes de FO :

Sans attendre cette réunion organisée « à l'aveugle », FO a alerté la SG du MTE sur les erreurs de paie subies par certains agents et la gravité des effets induits (retrouver notre courrier [ICI](#)). Le DRH reconnaît l'aspect inacceptable de ces reprises sur salaire...mais c'est la faute à la DGFIP ! **Et alors on fait quoi ??**

Les annonces: (diaporama présenté en séance consultable [ICI](#))

- **Le lancement d'une nouvelle restructuration de la chaîne gestion/paie:** sans aucun élément sérieux d'état des lieux sur le fonctionnement actuel et le bilan à tirer des dernières réformes, mais avec un leitmotiv clair « il faut faire baisser le taux traitant/traité ». Rien ne serait fixé en matière d'organisation cible (pour une mise en œuvre en 2022, qui peut y croire?), mais on parle déjà d'un « protocole RH » pour apporter des garanties aux agents concernés... Et le cahier des charges de la réforme ne se pose même la question de l'impact de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs Départementaux...

- **Le lancement d'un chantier de dématérialisation :** avec l'apparition d'un concept de « self agent » (mis en place d'un outil en ligne en administration centrale dès novembre 2021... pour le reste ce n'est pas encore défini !) ... qui porte le risque d'une évolution vers un principe « débrouille-toi par toi même ? ». Sachant que dématérialisation rimera avec renforcement des sollicitations des services. Et FO met sur la table la question de la confidentialité des données individuelles et le devenir des dossiers papier.

Décrypt in **FO**

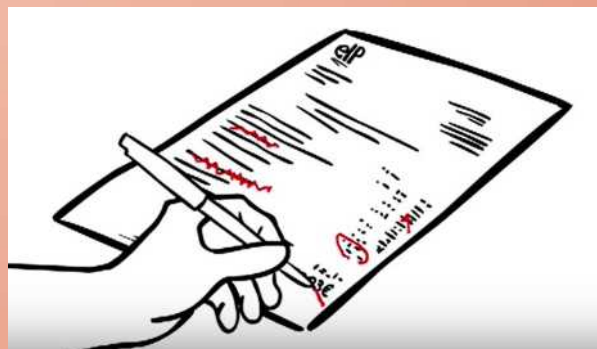
Sans aucun état des lieux (mais on l'aura plus tard...quand les décisions seront prises ?), la DRH lance une nouvelle opération de déstabilisation de la chaîne gestion/paie pour 2022, dont le principal motif tangible est de viser à réduire le taux « gérant/géré ». L'intérêt des agents de la filière et des agents du ministère est soit oublié, soit brandi comme paravent. Et dans le même temps il faudrait digérer les effets de la mise en place catastrophique des SGCD et le tsunami qui serait généré par la bascule ISS/RIFSEEP de 15 000 agents, sans parler de l'impact de l'accompagnement de la dématérialisation des outils...

Les éléments portés par FO :

- Si « modernisation » = amélioration/fiabilisation du service aux agents du MTE et des conditions de travail et de valorisation des agents de la chaîne « gestion/paie », pourquoi pas ?
- Si « modernisation » = déshumanisation + suppressions de postes et de services, c'est NON !

A ce stade, on peut craindre que l'option de travail de l'administration soit plus proche du scénario 2...FO s'emploiera à ce que le scénario 1 prévale !

**Pour que la relation
« gérant/géré » débouche sur un
principe « gagnant/gagnant » !**



Le rappel du contenu de l'agenda social 2020/2022

Modernisation du service aux agents	Le déploiement de RenoiRH permet la mise en œuvre de solutions nouvelles permettant de moderniser la relation de gestion avec les agents en complément des services d'ores et déjà accessibles ou en cours de déploiement (portail ENSAP pour consultation des bulletins de paie et simulation retraite). Seront ainsi conduits plusieurs chantiers qui permettront d'améliorer le service à l'agent pour les démarches les plus simples, les gestionnaires RH de proximité accompagnant les agents pour les démarches les plus complexes : ► ESTEVE pour la dématérialisation du compte rendu d'entretien professionnel, ► Le portail agent permettant dans un premier temps de consulter son dossier administratif puis, dans un second temps, d'actualiser certaines données le concernant (changement de RIB, déclaration de naissance d'un nouvel enfant ...) et de transmettre des documents justificatifs. ► Dans le cadre de ce portail, dématérialisation des demandes de mobilité. Les gestionnaires RH de proximité resteront bien sûr en appui et conseil de l'agent. Parallèlement sera opérée progressivement pour l'ensemble des PSI l'assignation des payes vers un comptable assignataire unique. Le gain attendu pour les agents sera la garantie de la rémunération lors de mobilités entre régions différentes, permettant d'éviter les coupures suivies d'acomptes et de demande systématique d'un dossier complet de pièces justificatives.	Déploiement de ESTEVE en 2 vagues : 2020-2021 Ouverture progressive du portail agent RenoiRH à compter de janvier 2021 ; saisie de données et envoi de pièces à compter de 2021 Comptable assignataire unique : 5 vagues réparties du 2ème trimestre 2020 au 1er trimestre 2021
--	--	--

Les prochains épisodes :

- La présentation rapide de l'outil « self-agents »
- A la demande de FO, la présentation du chantier au CHSCT-M (sous l'angle de l'organisation du travail)
- Une nouvelle réunion début 2022 pour aborder le fond des sujets...avec cette fois-ci des éléments préparatoires !